

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORNAC

L'an deux mil dix-sept et le neuf octobre à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de MORNAC, dûment convoqué, s'est réuni.

*Convocation du 03 octobre 2017*

PRESENTS : GUENOLE Nicole, MARSAT Guillaume, BINCHET Jean-Pierre, DESMORTIER Isabelle, DA SILVA Pascal, COHORT Denise, BECARD Sophie, BOUQUET Gérard, AUDOIN Nadine, DUMASDELAGE Didier, RIPPE Josette, DEMARLY Philippe, LABBE Nadine.

Absents excusés : LAURENT Francis (pouvoir à Isabelle DESMORTIER), VIOLLET Nathalie (pouvoir à Nicole GUENOLE), BISSIRIER Gaëtan (pouvoir à Pascal DA SILVA), CHARTIER Nadège (pouvoir à Jean-Pierre BINCHET), CHARTIER Christophe, SEGUINOT Thomas (pouvoir à Guillaume MARSAT).

*Isabelle DESMORTIER a été nommée secrétaire de séance.*

### Ordre du jour :

- ✓ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2017 ;
- ✓ GrandAngoulême : avenant de prolongation des conventions relatives à l'organisation des transports scolaires ;
- ✓ Personnel communal : modification du temps de travail d'un emploi ;
- ✓ Travaux salle des fêtes ;
- ✓ Journée sportive du 30 septembre 2017 ;
- ✓ Divers.

### 1<sup>er</sup> point : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2017

Madame Nicole GUENOLE demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu de la séance ordinaire du 18 septembre 2017.

*Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte-rendu.*

### 2<sup>ème</sup> point : GrandAngoulême : avenant de prolongation des conventions relatives à l'organisation des transports scolaires

Madame Nicole GUENOLE rappelle à l'assemblée que la communauté d'agglomération du Grand Angoulême est responsable de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires dans son périmètre. Dans ce cadre, GrandAngoulême définit la politique générale des transports qui est légalement de sa compétence, et précise les conditions de leur exécution.

Toutefois, la communauté d'agglomération peut confier par convention tout ou partie de l'organisation des transports scolaires à des communes comme le prévoit l'article L3111-9 du code des transports. Considérant que les transports scolaires vers les écoles primaires et maternelles sont des services de proximité, GrandAngoulême a confié l'organisation de ces services aux communes qui le souhaitent.

La commune de Mornac avait approuvé une convention avec la communauté d'agglomération pour l'organisation des services de transport scolaire arrivant dont l'échéance était fixée au 31 décembre 2016.

Afin de garantir la continuité de ces services sur l'ensemble de l'année scolaire 2017, le conseil communautaire, en date du 15 décembre 2016, a approuvé le principe de prolonger d'un an les conventions en cours.

*L'assemblée décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant de prolongation.*

### **3<sup>ème</sup> point : Personnel communal : modification du temps de travail d'un emploi**

Monsieur Guillaume MARSAT informe l'assemblée que suite à la réorganisation de plusieurs postes de travail, évoquée lors du précédent conseil municipal, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un emploi.

Il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant. Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi.

Il propose de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée de 30 heures par semaine, et de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée de 35 heures par semaine à compter du 09 novembre 2017.

Vu l'avis favorable du comité technique en date 25 septembre 2017.

*L'assemblée décide, à l'unanimité, d'accepter la modification du temps de travail de l'emploi évoqué ci-dessus.*

### **4<sup>ème</sup> point : Travaux salle des fêtes**

Monsieur Pascal DA Silva informe l'assemblée que les 8 velux de la salle des fêtes ont été supprimés et les 3 velux de désenfumage ont été remplacés. Un bandeau d'étanchéité a également été posé. Ces travaux permettront d'éviter les nombreuses fuites d'eau récurrentes durant les intempéries.

### **5<sup>ème</sup> point : Journée sportive du 30 septembre 2017**

Monsieur Pascal DA SILVA informe l'assemblée que la journée sportive organisée par la commune au sein du complexe omnisports a été une grande réussite et a été louée par toutes les associations présentes. De nombreuses personnes se sont rendues à cette manifestation afin d'y découvrir les différentes activités proposées.

Il évoque la reconduction de cette journée l'année prochaine.

Il remercie les associations sportives mais également le comité des fêtes de Mornac pour leur participation au côté de la commune durant cette manifestation.

## **Divers :**

Monsieur Pascal DA SILVA informe le conseil municipal des points suivants :

- le revêtement du sol de la salle omnisports va être remplacé à certains endroits suite à une détérioration anormale. Ces travaux seront intégralement pris en charge, au titre de la garantie, par l'entreprise titulaire du lot lors de la construction.
- une étude, qui sera rapportée au conseil, est actuellement en cours pour une éventuelle sonorisation du complexe

Monsieur Jean-Pierre BINCHET informe l'assemblée des éléments suivants :

- le chemin rural allant aux grottes du Quéroy va être borné par les communes de Mornac et Chazelles. Une partie sera intégrée dans le domaine communal de Mornac.
- suite à un partenariat avec Calitom, un agriculteur Mornacais stockera des déchets végétaux sur son terrain afin de les broyer puis de les répandre sur ses terres agricoles. Cela lui permettra de restreindre fortement sa consommation d'azote et de diminuer la pollution. Par ailleurs, le dépôt sera strictement privé.
- la mise en place du tout à l'égout va débuter dans les prochaines semaines au « Theils » et au « Maine-Quérant ». Ces travaux seront réalisés par le GrandAngoulême.

*La séance est levée à 19h20.*